



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 16 janvier 2025

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 9 janvier 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 22h10.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Michel PARRENIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; G. JOBERT/B. ANDREZ ; M. PARRENIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/A. MARGUET ; M. COLLETTE/N. PERROT ; E. GIRAUD/ P. LIME VIEILLE ; D. DUMONT/MH BALLEE ; G. BRUCHON/C. LOMBARD.

Challenge départemental des pistes d'éducation routière – Demande de subvention pour les écoles

Le challenge des pistes d'éducation routière, réalisé en collaboration avec l'Education Nationale et ses partenaires, est organisé par l'association Prévention Routière.

L'objectif de ces pistes est de délivrer l'Attestation de Première Education à la Route (APER), principalement destinée aux élèves des classes de CM2, qui s'inscrit en lien avec le Savoir Rouler A Vélo (SRAV) dont le challenge est complémentaire.

Le challenge des pistes d'éducation routière se décompose en deux épreuves :

- Epreuve théorique réalisée en classe,
- Epreuve pratique sur piste fermée, avec une épreuve de gymkhana (= maniabilité) et une épreuve de circulation.

Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sont ensuite sélectionnés pour la finale départementale en juin 2025, avec remise de prix (tous les participants en ont un).

Une inscription en amont des classes intéressées est obligatoire. Elle est subordonnée au versement d'une subvention par la commune d'un montant de 150 € par classe. Quatre classes des écoles primaires Lavoisier et Saint-Exupéry ont sollicité leur inscription, pour un montant total de subvention s'élevant à 600 €.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- le versement de subvention d'un montant total de 600 € au profit de l'association Prévention Routière,
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
20/01/2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

